

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B54033

Référence de dépôt : L240089908

Déposé et enregistré le 17/05/2024

BPER BANK LUXEMBOURG

SOCIETE ANONYME

COMPTES ANNUELS

ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

AU 31 DECEMBRE 2023

30, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B54033

TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES MATIERES	2
RAPPORT DE GESTION	3 - 10
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	11 – 16
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	17
- Hors Bilan	18
- Compte de profits et pertes	19 – 20
- Annexe aux comptes annuels	21 - 63

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2023

L'économie internationale a continué de croître en 2023, avec une décélération modérée par rapport à l'année précédente. Les dernières prévisions de l'OECD font état d'un nouveau ralentissement du PIB mondial au cours des deux années 2023 (+3,1%) et 2024 (+2,9%).

Les perspectives économiques internationales restent caractérisées par une forte incertitude et des risques baissiers liés principalement à l'aggravation et à la propagation des tensions géopolitiques (guerre russo-ukrainienne et israélo-palestinienne) ainsi qu'à des conditions financières moins favorables (taux d'intérêt élevés). Au cours de l'année 2023, l'inflation s'est globalement modérée suite à l'orientation plus restrictive de la politique monétaire et à la baisse des prix de l'énergie et des matières premières par rapport aux pics atteints en 2022. Compte tenu de cette tendance, on s'attend à ce que la phase de hausse des taux des principales banques centrales touche à sa fin. Les grandes économies, à la lecture des dernières données disponibles, ont enregistré un dynamisme hétérogène : comparée à une forte accélération du PIB en Chine et aux Etats-Unis dans la deuxième partie de l'année 2023, la croissance de la zone euro, le principal marché pour la Banque, est restée stagnante. Selon la Commission européenne, l'activité économique dans la zone euro connaîtrait un ralentissement significatif pour l'année en cours (+0,6%) qui serait suivi d'une accélération en 2024 (+1,2%).

Grâce à un environnement de politiques monétaires strictes, les bénéfices des banques au niveau mondiale ont été stimulés par les récentes hausses des taux d'intérêt et l'amélioration conséquente de la marge nette d'intérêts, ce qui est tout à fait en ligne avec le résultat très positif de notre Banque qui est directement et positivement exposée à l'augmentation des taux d'intérêt.

Cependant avec les tensions géopolitiques, la crise du coût de la vie et une éventuelle récession, les banques seront confrontées à des défis de taille pour l'année 2024. La demande de prêts ralentit rapidement et les défauts sur prêts ont commencé à augmenter, bien que limités au moment de notre rapport. La correction en cours sur les marchés immobiliers européens – tant commerciaux que résidentiels – pourrait aggraver cette dynamique.

En 2023, les marchés boursiers et obligataires sont sortis du tunnel et ont vu la lumière, récupérant l'essentiel des pertes de 2022. Le sort des marchés financiers en 2023 a été principalement déterminé par les attentes concernant les perspectives des politiques monétaires des principales banques centrales mondiales et les estimations de leurs effets potentiels sur l'évolution de la croissance économique et de l'inflation.

Les principaux indices obligataires se sont inscrits en territoire positif depuis le début de l'année 2023. Le rendement a été soutenu par une combinaison de coupon et de resserrement des spreads de crédit, légèrement compensés par une hausse des taux d'intérêt à long terme. Tout au long de l'année 2023, la courbe des rendements est restée inversée avec des taux à court terme nettement supérieurs à ceux à moyen et long terme.

Malgré les risques de récession qui ont pesé tout au long de l'année sur le sentiment des investisseurs, les marchés des actions terminent cette année 2023 sur une note très largement positive. Les principaux indices boursiers se sont approchés de leurs records historiques et certains, comme le CAC 40, l'ont même dépassé. Ces performances s'expliquent notamment par la bonne tenue des profits des entreprises, la poursuite des programmes de rachats d'actions et l'anticipation d'un desserrement des politiques monétaires. Cette bonne performance masque toutefois des divergences très marquées. Ainsi aux Etats-Unis, la hausse du S&P 500 de 24,29% et du Nasdaq de 37% ont été tirées par une poignée de valeurs. En Europe même si le phénomène est moins marqué, nous avons assisté un peu à la même concentration d'un nombre limité de valeurs qui ont favorisé les indices européens qui ont toutes clôturées avec de performances très positives (Euro Stoxx50 +19%, UK FTSE 250 +2,9%, Italian FTSE MIB +28%).

Cela a également permis d'augmenter la confiance des consommateurs et donc aussi des clients de la Banque qui ont commencé à réinvestir les liquidités accumulées depuis le début du Covid avec la prudence qui s'est poursuivie avec le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Les clients privés comme les clients *Corporate* ont adopté une position plus courageuse et réactive pendant toute l'année et donc le volume d'activité de la Banque a été beaucoup plus important que l'année dernière. La Banque a elle-même adopté une position plus réactive sur les crédits ou le portefeuille d'investissement propre qui sont augmenté de manière significative, surtout celui des crédits.

En effet la vingt-huitième année d'existence de la Banque a été particulièrement positive avec des résultats extraordinaires bien au-dessus des attentes et de ce qui a été enregistré les années précédentes, avec un chiffre d'affaires en forte hausse par rapport à l'année précédente (+58,8%), en poursuivant toujours l'objectif de diversification des activités et des revenus de la Banque.

A noter, en particulier, la tendance positive sur les prêts non performants et leurs provisions qui ont diminué, réduisant ainsi le risque global de la Banque tout en maintenant une couverture adéquate. Dans l'année 2023 la Banque a fait une dotation pour correction de valeur pour un montant de 124.642 EUR contre un montant de provisions de 2.592.849 EUR comptabilisé en 2022.

Le montant des prêts non performants a aussi diminué (-17,2%) en 2023 à 7.867.738 EUR (2022 : 9.504.296 EUR). Un nouveau prêt de 1.078.235 EUR a été affecté dans la catégorie des prêts non performants (« *Unlikely To Pay* ») tandis qu'un autre prêt existant sur la société Orpea SA pour un montant de 2.000.000 EUR, déjà partialement provisionné, a été abandonné car il a été converti en actions et celles-ci ont ensuite été vendues.

La structure de l'actionnariat de notre Banque n'a pas changé. BPER Banca S.p.A., un Groupe Bancaire de droit italien soumis à la supervision de la Banque Centrale Européenne au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (« SSM »), détient toujours 100% du capital social de la Banque.

Enfin, un remerciement doit être fait au personnel de la Banque, augmenté de 3 employés durant l'année 2023, qui a continué à faire preuve d'une disponibilité et d'un dévouement dans l'exécution de son travail qui ont été exceptionnels durant une autre année de croissance importante pour la Banque.

ACTIVITES

Sur le plan de la croissance commerciale des activités, durant l'année 2023, la Banque a poursuivi son *Plan de développement 2022 – 2024* qui prévoit une expansion majeure de la Banque en développant tous les services spécifiques liés à l'activité de Banque Privée, à l'activité avec les clients *Corporate* et les crédits à la clientèle et aux Banques. La Banque a continué à gérer son propre portefeuille d'investissements sur la base des limites très strictes approuvées par le Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les activités avec les clients, la collecte de ressources auprès de la clientèle privée, *Corporate* et institutionnelle, la négociation d'instruments financiers pour compte de la clientèle, l'activité bancaire avec les clients *Corporate*, l'octroi de crédits sous forme de financements, escomptes de crédits, prêts syndiqués, émissions de garanties et l'activité de gestion de patrimoine, ont continué à être les éléments les plus importants pour la Banque en continuité avec les dernières années d'activité de la Banque.

Plus précisément, l'activité avec les clients *Corporate* a également connu une croissance en 2023, notamment sur la première partie de l'année, portée par une confiance retrouvée des clients *Corporate* post-Covid qui ont recommencé à investir et à développer des projets abandonnés pendant la période de la pandémie.

L'activité de Banque Privée au cours de l'année a également connu une croissance générale, notamment en ce qui concerne l'activité de collecte et de négociation d'ordres sur instruments financiers, les lignes de crédit lombardes, et l'ouverture des comptes de nouveaux clients tandis que l'activité de gestions de fortune a connu une contraction, déjà amorcée au cours de l'année 2022. L'augmentation des taux d'intérêt, et donc des rendements des investissements dans des produits financiers simples comme les obligations, a rendu les gestions de fortune, autant gérées sur base de portefeuilles modèles que les gestions individuelles, moins intéressantes. Les clients privés et parfois même les clients *Corporate* se sont donc éloignés de l'épargne gérée au profit des investissements directs (obligations, actions et fonds commun d'investissement) qui sont en général moins coûteuses.

La Banque a enfin continué à poursuivre une approche prudente, adoptée au début de la crise sanitaire, sur la gestion des portefeuilles des valeurs mobilières et des prêts aux clients de la Banque suite, surtout, à une possible augmentation des défauts de paiement en raison de la hausse significative des taux d'intérêt qui mettra en difficulté à l'avenir de nombreuses entreprises, notamment celles qui sont particulièrement endettées et fragilisées.

Le portefeuille des valeurs mobilières a néanmoins vu une légère hausse sur l'année suite à quelques opportunités intéressantes que la Banque a trouvées sur les marchés. Les prêts aux clients ont au contraire vu une importante hausse principalement en raison de l'utilisation accrue des lignes de crédit « lombard » des clients privés de la Banque, qui ont retrouvé confiance sur les marchés financiers, et l'activité de *trade finance* avec les clients du Groupe BPER Banca qui s'est concentrée sur les opérations d'escompte sans recours de crédits commerciaux et de lettres de crédit.

La Banque a aussi continué le renforcement des principales fonctions tant au niveau des fonctions de contrôle qu'au niveau des fonctions opérationnelles avec l'augmentation des effectifs de la Banque qui sont passés de 27 à 31 ressources, dont deux stagiaires.

PRINCIPALES DONNEES DU BILAN

La solide performance économique et financière de l'année 2023, s'est traduite par une création significative de valeur pour toutes les *Stakeholders* de la Banque, dont l'actionnaire BPER Banca Spa.

Les résultats les plus significatifs obtenus au cours de l'exercice 2023 enregistrés selon les règles comptables LUX GAAP sont les suivants :

La Banque a clôturé l'exercice avec un total de bilan de 970.016.762 EUR (2022 : 875.689.973 EUR) en hausse de 10,8% grâce à la fois à l'augmentation des prêts à la clientèle et du portefeuille d'investissement de la Banque pour compte propre, face à une baisse des créances sur les établissements de crédit.

Au 31 décembre 2023, les ressources collectées auprès de la clientèle, tant au niveau du bilan que hors bilan (valeurs en dépôt), atteignent respectivement 405.715.744 EUR (2022 : 587.034.185 EUR) et 1.590.845.653 EUR (2022 : 1.610.760.413 EUR) pour un total de 1.996.561.397 (2022 : 2.197.794.598 EUR) en baisse en raison principalement de la réduction de la liquidité déposée par les clients et dans une moindre mesure par la réduction des émissions obligataires retenues par les émetteurs clients de la Banque.

Les créances accordées à la clientèle ont atteint, après déduction des corrections de valeur, au 31 décembre 2023, le montant de 319 321 847 EUR (2022 : 207.283.907 EUR), une forte augmentation par rapport à l'année précédente, en particulier les créances contre-garanties par des actifs financiers ou des garanties émises par des organismes publics. Les corrections de valeur sur créances accordées à la clientèle ont atteint au 31 décembre 2023 le montant de 5.219.856 EUR (2022 : 4.652.207 EUR). La Banque a continué de provisionner prudemment au cours de l'année 2023 avec un coût sur les crédits accordés conforme à celui constaté fin 2022.

Des garanties en faveur de la clientèle ont été également émises pour un montant total de 4.669.930 EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 5.442.679 EUR).

Le volume de l'activité de gestion de patrimoine a enregistré, en 2023, une hausse de 3,5 millions d'Euros grâce à un solde positif entre la clôture de quelques gestions de patrimoine existantes et les nouvelles gestions de patrimoine ouvertes pendant l'année 2023. Au 31 décembre 2023, le montant total investi en gestions de patrimoine a connu une hausse de 8,4% à 44.931.745 EUR (2022 : 41.454.441 EUR).

Le bénéfice net, en forte croissance par rapport à l'année précédente, atteint 9.328.880 EUR (2022 : 3.358.161 EUR), déduction faite de la dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 194.679 EUR et l'annulation des corrections de valeur nettes sur les créances accordées pour 654.961.

Au 31 décembre 2023, la charge de tous les impôts pour l'exercice s'élève à 3.161.177 EUR (2022 : 1.195.083 EUR).

Le rendement des actifs au 31 décembre 2023 est de 96 points de base (2022 : 38 points de base). Ce rendement des actifs est calculé en divisant le bénéfice net par le total du bilan.

GESTION DES RISQUES

Le Groupe BPER Banca définit les politiques de gouvernance, de prise en charge, de contrôle et de surveillance des risques sur la base de ce qui est défini par les politiques de gestions des risques rédigées, approuvées et diffusées par la Maison Mère et applicables à toutes les entités du Groupe, dont notre Banque, qui régissent le processus de gestion et de contrôle visant à faire face aux risques auxquels les entités du Groupe sont ou pourraient être exposées, ainsi que les rôles des organes et fonctions concernés.

Le Groupe BPER Banca identifie dans le *Risk Appetite Framework* (« RAF ») l'outil de suivi du profil de risque que le Groupe entend assumer dans la mise en œuvre de ses stratégies. Pour assurer sa mise en œuvre, conformément à la réglementation prudentielle, il procède à une identification précise des risques auxquels chaque entité du Groupe, y compris notre Banque, pourrait y être exposée, en tenant compte de la complexité, des opérations et des marchés de référence. Le processus d'identification des risques détermine la mise à jour périodique du document « *Carte des Risques Groupe* » qui illustre la position de la Banque vis-à-vis des risques, qui repose sur deux piliers : l'approche économique et l'approche normative, qui devraient se compléter et s'éclairer mutuellement, tant dans une perspective actuelle que future, afin d'anticiper les risques susceptibles d'avoir un impact sur la Banque. La mise à jour de celui-ci a pour objectif de définir le périmètre des risques/entités significatifs, à travers l'application de critères appropriés d'applicabilité et de matérialité, qui permettent de faire la distinction entre les risques matériels et immatériels pour la Banque.

La stratégie de risque de notre Banque est donc d'avoir un profil de risque conforme à celui du Groupe BPER. Cependant, certaines mesures de risque ont été adaptées à la spécificité et à la taille de la Banque en tenant compte du principe de proportionnalité.

En particulier, les éléments suivants sont pris en considération :

- L'exposition très limitée ou inexistante au risque de marché lié à l'activité de trading (cette activité est marginale pour la Banque) ;
- Les opérations de crédit avec les clients, proposées par la société mère ou par des contreparties institutionnelles ou directement sourcées sur le marché, couvertes soit par des garanties bancaires, soit par des nantissements sur les actifs des clients ou non garanties, bien diversifiées avec un risque de crédit moyen à faible ;
- La politique consistant à ne pas prendre de risque de change significatif, à désadapter les positions et à éviter les positions spéculatives sur le marché ;
- La politique de ne pas prendre de risque de liquidité significatif grâce à une asymétrie limitée des positions et à l'absence de toute opération spéculative sur le marché monétaire ;
- La gestion d'un portefeuille d'investissement « *buy-and-hold* » bien diversifié en termes de classe d'actifs avec des expositions aux obligations d'État, aux obligations sécurisées, aux obligations bancaires/financières et d'entreprises, aux fonds communs de placement et aux titres adossés à des actifs). Il est également bien diversifié en termes d'exposition à un seul émetteur et à une seule émission, la majorité des titres étant notés Investment Grade.

Pour assurer la réalisation de ces objectifs stratégiques et opérationnels définis, la Banque définit son propre système de contrôle interne comme élément fondamental du dispositif global de gouvernance des risques et pour s'assurer que l'activité de la Banque est conforme aux stratégies et politiques décrits ci-dessus et repose sur une gestion saine et prudente, garantissant la continuité des activités.

Ce dispositif et la politique de gestion de risque sont organisés pour avoir une rentabilité stable, protéger la solidité du capital, assurer le respect des réglementations et codes de conduite externes et internes, favoriser la transparence vis-à-vis des *stakeholders* en contrôlant les risques assumés par la Banque et, plus généralement, s'assurer que l'activité de la Banque est en ligne avec les stratégies et l'appétit pour les risques approuvés par le Conseil d'Administration.

Afin de gérer les risques conformément à ce qui précède, la Banque a poursuivi sa politique de ne pas prendre de positions qui puissent créer des risques importants ingérables et/ou en dehors de l'appétit pour le risque approuvé par le Conseil d'Administration. A ce propos, la Banque a adopté un système complexe de limites fixées par le Conseil d'Administration qui sont suivies quotidiennement et mises à jour périodiquement. La dernière mise à jour a été faite pendant l'année 2023.

Risque de Crédit

Pour le risque de crédit sur la clientèle la Banque a adopté un système de contrôle des limites, géré directement par le service crédit et par la Direction, avec le support de la maison mère sur la base d'un *Service Level Agreement* spécifique, qui permet un suivi constant de l'évolution du niveau des risques.

Afin d'effectuer le suivi courant du risque de crédit, la Fonction Contrôle des Risques a principalement utilisé le rapport mensuel du Département Crédit préparé et envoyé à la fois à la Fonction Contrôle des Risques et à la maison mère qui reprend toutes les positions ouvertes à la fin du mois indiquant la classification des crédits. Par ailleurs, la Fonction Gestion des Risques du Groupe BPER prépare un rapport mensuel du Groupe BPER qui décrit l'activité de crédit et les résultats de l'activité de suivi sur les seuils d'alerte et les limites de risques tant au niveau consolidé qu'au niveau de chaque entité.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est celle de gérer les événements qui affectent à la fois la position de liquidité à court terme et à moyen/long terme de la Banque. L'objectif est de maintenir la capacité de la Banque à gérer les obligations de paiement ordinaires et extraordinaires tout en maintenant une relation dynamique équilibrée entre les actifs et les passifs à court et moyen/long terme.

Le Groupe BPER adopte un modèle centralisé de gouvernance du risque de liquidité qui couvre, entre autres, notre Banque et, par conséquent, la position de liquidité est surveillée et contrôlée par la maison mère dans des conditions économiques normales et des scénarios de stress. Néanmoins, la Banque dispose d'un cadre de liquidité solide afin d'identifier, de mesurer, de gérer et de surveiller de manière indépendante son risque de liquidité et de financement afin de garantir que des niveaux adéquats de volants de liquidité soient maintenus en permanence.

Au cours de l'année 2023, les activités de surveillance et de contrôle de la liquidité de la Banque ont été régulièrement réalisées afin de garantir que le cadre de liquidité continue d'être approprié compte tenu du modèle de business, de la taille, du niveau de complexité des activités de la Banque. Il est à noter que ces limites de risques et alertes font l'objet d'un suivi quotidien ou mensuel tant localement par la Banque que par la Fonction Gestion des Risques du Groupe BPER.

La CSSF a aussi approuvé dans sa lettre datée du 14 octobre 1996 l'exemption totale du calcul des grands risques pour le groupe BPER. Cette exemption demeure valable actuellement conformément à l'article 400 du CRR et à l'article 20 du Règlement CSSF 14-01.

Risque de Marché

La politique de la Banque en termes d'activités de marché est de s'abstenir de toute négociation active.

Les transactions effectuées pour le compte des clients sont principalement couvertes auprès de la maison mère ou, le cas échéant, en faisant appel à d'autres banques ou courtiers. Les transactions réalisées sur instruments dérivés demandées par quelques clients, sont couvertes auprès de la société mère ou, le cas échéant, en faisant appel à d'autres banques.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque résultant de variations inattendues des taux d'intérêt, telles que :

- Risque de repricing : risque lié à l'asymétrie des échéances (taux fixes) et des dates de renouvellement des taux (taux flottants) pour les actifs, les passifs et les opérations de hors bilan ;
- Risque de courbe des taux : risque lié à l'évolution des courbes des taux ;
- Risque de refixation : risque lié au timing selon lequel les paramètres de marché sont révisés pour les positions à taux variable ;
- Risque de base : risque déterminé par la corrélation imprécise entre les paramètres d'indexation des investissements et la liquidité collectée auprès des clients ;
- Risque d'optionnalité : risque lié aux options « explicites » ou « implicites » sur les actifs et passifs de la Banque. La Banque gère activement le risque de taux d'intérêt à travers le suivi constant de la position de liquidité et les investissements de la Banque.

Ces risques sont générés par les activités de la Banque sur le marché interbancaire, le marché des changes, les activités liées aux crédits accordés à la clientèle et le *banking book*.

Risque de Contrepartie

L'exposition aux contreparties est surveillée en permanence et la Banque a mis en place des limites quotidiennes qui prévoient que la Banque est obligée de clôturer toutes les positions au-dessus de ces limites.

Aucun problème critique n'a été identifié en 2023 en ce qui concerne l'exposition aux contreparties.

Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de subir des pertes qui peuvent être causées par l'insuffisance ou la défaillance des procédures opérationnelles, des ressources humaines et des systèmes internes, voire par des événements extérieurs.

En 2023 le risque opérationnel a été mesuré au niveau consolidé, puis alloué à chaque entité du Groupe BPER, en utilisant l'approche de répartition des pertes pour le calcul de la *Value at Risk* (VaR) opérationnelle sur les pertes opérationnelles historiques et prospectives.

PORTEFEUILLE DE LA BANQUE

La Banque dispose au 31 décembre 2023 d'un portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe de 168.028.969 EUR, en hausse de 19,8% par rapport à la même période de l'an dernier (2022 : 140.226.732 EUR). Ces titres sont évalués selon 2 méthodes :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille d'investissement ont évaluées selon la méthode « *lower of cost or market* » et deux de ces titres sont couverts par une opération d'échange de taux d'intérêt ;
- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières dont les titres sont évalués au coût d'acquisition font l'objet d'une moins-value latente nette non enregistrée de 6.502.735 EUR (2022 : 10.552.208 EUR) considérée non durable.

La Banque dispose au 31 décembre 2023 aussi d'un portefeuille d'actions et autres valeurs mobilières à revenu variable de 7.490.747 EUR, également évaluées selon la méthode *Lower of Cost or Market*, en baisse de 29,8% par rapport à la même période de l'an dernier (2022 : 10.677.937 EUR). La nouvelle réduction significative dès cette année, après la baisse enregistrée dans les années 2021 et 2022, a été déterminée encore une fois par la vente de divers fonds communs de placement qui ne sont plus considérés d'intérêt pour la Banque suite à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement (UE) 2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019 (aussi connu sous le nom Règlement CRR II).

La Banque entend augmenter à nouveau le portefeuille total à hauteur d'environ 173.000.000 EUR en 2024 à travers une sélection soignée d'opportunités que les marchés financiers offrent afin de diversifier les sources de profit de la Banque avec une surveillance attentive des risques assumés.

PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES

Au 31 décembre 2023 la Banque n'a aucune participation ni succursales.

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS, LUXEMBOURG (FGDL) et SYSTÈME D'INDEMNISATION DES INVESTISSEURS, LUXEMBOURG (SIIL)

Les principes de fonctionnement du système de garantie des dépôts officiellement reconnus au Luxembourg sont basés sur la Directive 2014/49/UE adoptée le 16 avril 2014. Les nouvelles normes européennes issues de la directive 2014/49/UE, ainsi que celles de la directive 2014/59/UE (portant sur le redressement et la résolution des établissements de crédits et de certaines entreprises d'investissements) ont été transposées en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissements (ci-après, « loi du 18 décembre 2015 »).

Les fonctions assumées dans le passé par l'association sans but lucratif Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL »), ont été reprises par le Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (« FGDL »).

Le FGDL ne couvre cependant pas la non-restitution éventuelle de titres déposés en compte auprès d'un établissement financier (ou de fonds en relation avec une opération d'investissement). Les fonctions assumées dans le passé par l'AGDL dans le domaine de l'indemnisation des investisseurs ont été reprises par le Système d'Indemnisation des Investisseurs Luxembourg (en abrégé, « SIIL »).

La loi du 18 décembre 2015 a transformé ainsi le système de garantie des dépôts privés financés ex-post en un système public financé ex-ante. Le FGDL est donc financé par les établissements de crédit adhérents qui doivent verser annuellement des contributions en vue de constituer les moyens financiers disponibles de celui-ci. Un niveau cible équivalent à 0,8% du montant des dépôts garantis des établissements adhérents a été atteint déjà au 31 décembre 2018 et le même montant est maintenant demandé par le FGDL sur base annuelle.

La CSSF a permis aux établissements de crédit adhérents d'utiliser la provision AGDL pour financer annuellement ex-ante le FGDL. Avec la contribution 2020, la Banque a toutefois épuisé l'ancienne réserve AGDL dans ses livres et donc la contribution 2023 au fonds FGDL a été enregistrée comme coût dans les frais administratifs. Au cours de l'année 2023, suite à une correction des données utilisées pour le calcul des contributions versées au FGDL au cours des années 2015, 2016, 2017 et 2018 la Banque a reçu le remboursement d'un trop-perçu effectué au cours de ces années pour un montant de 469.931 EUR qui a été comptabilisé parmi les autres produits d'exploitation (Note 21).

Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Conseil d'Administration : nouvelles nominations

Suite à la démission de Monsieur Roberto Ferrari, le 31 août 2023 le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Marco Mandelli, responsable de la direction *Corporate & Investment Banking* du Groupe BPER Banca, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de l'autorité de supervision.

Suite à l'autorisation de l'autorité de supervision, l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2023 a formellement nommé Monsieur Marco Mandelli en qualité d'administrateur de la Banque et par la suite, le Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2023 a nommé Monsieur Marco Mandelli comme nouveau Président et Monsieur Fabrizio Greco comme nouveau Vice-Président de la Banque.

INFORMATION SUR LA PERIODE POSTERIEURE A LA CLOTURE

L'activité qui avait été initialement prévue pour la Banque s'est poursuivie positivement au début de l'année 2024 avec des volumes d'activités en ligne avec les prévisions.

ACQUISITION D'ACTIONS PROPRES

Il n'y a pas eu de rachat d'actions propres au cours de l'exercice 2023. La Banque ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2023 (2022 : Nil).

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Banque n'a engagé aucun frais ni réalisé aucun investissement en recherche et développement dans l'année 2023 (2022 : Nil).

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La banque n'a engagé aucun frais ni réalisé aucun investissement en recherche et développement dans l'année 2023 (2022 : Nil).

CONCLUSION

La solidité du Groupe BPER Banca S.p.A. ainsi que nos activités spécifiques de banque privée et *corporate*, d'octroi de crédit et d'investissement en instruments financiers en compte propre, nous amène à prendre des risques contrôlés et nous laisse la possibilité de développer d'une façon satisfaisante nos activités dans les années futures, comme prévu dans le plan de développement, tout en gardant une bonne rentabilité, même dans un contexte réglementaire national et européen qui continue à connaître des changements très importants.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

La Banque propose aux Actionnaires réunis en Assemblée Générale :

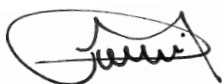
- d'approuver les comptes annuels qui se composent notamment du « Bilan » et du compte de « Profits et Pertes » au 31 décembre 2023 dans la version que nous présentons ;
- de répartir le résultat de l'exercice de 9.328.880 EUR de la façon suivante :

- à la réserve légale	466 444 EUR
- à la réserve libre	6.682.086 EUR
- à la réserve spéciale	2.180.350 EUR

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à la Direction Autorisée et à tout le personnel pour le travail accompli et pour le développement de l'activité de la Banque dans une année très positive, ce qui est favorable pour l'avenir de la Banque.

Des remerciements reviennent également à la Direction et au personnel de la maison mère, pour leur consultation et leur assistance, importantes pour la réalisation de ces résultats.

Luxembourg, le 28 mars 2024



Paolo Zanni
Directeur Général

Au Conseil d'Administration de
BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BPER Bank Luxembourg S.A. (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la (CSSF) sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Corrections de valeur sur créances sur la clientèle

Nous faisons référence aux Notes 2.b) et 2.i) « Principales méthodes comptables et principes d'évaluation » ainsi qu'aux Notes 3 et 22 de l'Annexe aux comptes annuels.

L'une des principales activités de la Banque est l'octroi de crédits à la clientèle privée et aux entreprises. Le solde des Créances sur la clientèle dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2023 est de EUR 319 millions (soit 32% des actifs de la Banque).

L'évaluation d'une détérioration durable de la valeur des créances est une appréciation subjective fondée sur le jugement de la Direction et des Administrateurs de la Banque. Dans ce cadre, lors de la détermination du montant des corrections de valeur sur créances, la Banque prend en compte la valeur des nantissements et autres garanties, y inclus les garanties bancaires et les assurances de crédit. En règle générale, si une créance reste impayée pour plus de 90 jours, cette créance est considérée comme douteuse et fera l'objet d'une appréciation de la correction de valeur nécessaire pour couvrir le montant estimé non récupérable.

Le solde des corrections de valeur sur créances dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2023 est de EUR 5.219.856.

En conséquence de la combinaison des montants significatifs de crédits accordés à la clientèle et de la subjectivité des jugements sous-jacents à la valorisation des corrections de valeur y relatives, nous avons considéré ces éléments comme une question clé de l'audit.

Comment la question a été traitée dans l'audit

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque pour l'acceptation des dossiers de prêts ainsi que leurs suivies.

Nous avons également effectué des contrôles de substances incluant des tests de détails notamment sur la revue d'un échantillon de dossiers de crédits, incluant la vérification de la régularité de leurs paiements, afin de valider la valorisation et l'existence des créances et des éventuelles corrections de valeur.

Nous avons aussi effectué une revue de substance sur un échantillon de garanties de prêts lombards, préalablement sélectionnés dans le cadre de notre procédure ci-dessus, afin de valider la valorisation et l'existence de ces dernières.

Nous avons finalement analysé un échantillon de prêts qui restent impayés ainsi que l'ensemble des dossiers de crédits dépréciés à la date de clôture de l'exercice pour nous assurer que la Banque a bien évalué leurs risques de défaut et, le cas échéant, a enregistré une correction de valeur adéquate.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise de la Banque pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration le 5 mai 2017 et reconfirmés par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 21 avril 2023 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de sept ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé



Maryam Khabirpour

Maryam Khabirpour, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Luxembourg, le 28 mars 2024

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
BILAN
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)

A C T I F	2023	2022	P A S S I F	2023	2022
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des offices des chèques postaux (Note 17)	4 307 809	5 905 253	Dettes envers des établissements de crédit (Notes 10, 17, 25)	448.332.988	194.603.421
			a) A vue	6.214	1.503.313
			b) A terme ou à préavis	448.326.774	193.100.108
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 17, 25)	463 462 568	504 865 209	Dettes envers la clientèle (Notes 10, 17, 25)	405.715.744	587.034.185
a) A vue	49 398 439	125 340 658	Autres dettes		
b) Autres créances	414 064 129	379 524 551	a) A vue (Notes 10, 25)	230.365.039	275.680.147
			b) A terme ou à préavis	175.350.705	311.354.038
Créances sur la clientèle (Notes 3, 17, 22)	319 321 847	207 283 907			
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 4, 5, 8, 17, 25)	168 028 969	140 226 732	Autres passifs (Note 12)	1.497.382	1.092.175
a) Des émetteurs publics	76 454 891	58 764 291			
b) D'autres émetteurs	91 574 078	81 462 441	Comptes de régularisation (Note 12 BIS, 25)	18.935.942	6.796.291
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 4, 6, 17)	7 490 747	10 677 937	Provisions	3.432.464	3.390.539
			a) Provisions pour impôts (Note 23)	3.151.448	3.094.951
			b) Autres provisions (Notes 13)	281.016	295.588
Participations (Notes 4, 7, 17, 25)	0	0	Passifs subordonnés (Notes 11, 17, 25)	15.000.000	15.000.000
Actifs incorporels (Note 4)	146 264	211 309			
Actifs corporels (Note 4)	205 669	178 492	Capital souscrit (Note 14)	30.667.500	30.667.500
Autres actifs (Note 9)	3 050 434	3 342 687	Réserves (Note 14)	37.105.862	33.747.701
Comptes de régularisation (Note 9 BIS, 25)	4 002 457	2 998 447	Résultat de l'exercice	9.328.880	3.358.161
TOTAL DE L'ACTIF (Note 18)	970 016 762	875 689 973	TOTAL DU PASSIF (Note 18)	970.016.762	875.689.973

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg

Société Anonyme

HORS BILAN

31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

	2023	2022
Passifs éventuels (Note 15)	4 669 930	5 442 679
<i><u>Dont :</u></i>		
<i>Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>4 669 930</i>	<i>5 442 679</i>
Engagements (Note 15)	38.663.090	81 363 948
Opérations fiduciaires (Note 15)	31.702.734	25 198 200

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023
(exprimé en EUR)

	2023	2022
Intérêts et produits assimilés (Note 25)	31 659 850	11 726 681
<i>Dont :</i>		
<i>Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	<i>3 151 553</i>	<i>2 352 364</i>
Intérêts et charges assimilés (Notes 11, 25)	(17 425 396)	(5 916 999)
Commissions perçues (Note 19)	6 412 336	6 461 201
Commissions versées	(294 173)	(258 419)
Résultat provenant d'opérations financières (Note 20)	347 281	1 295 326
Autres produits d'exploitation (Note 21)	599 989	107 608
Frais généraux administratifs	(7 150 303)	(5 972 322)
Frais de personnel (Note 24)	(3 921 590)	(3 311 304)
<i>Dont :</i>		
- <i>Salaires et traitements</i>	<i>(3 260 632)</i>	<i>(2 770 272)</i>
- <i>Charges sociales</i>	<i>(439 596)</i>	<i>(346 612)</i>
• <i>dont charges sociales couvrant les pensions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
- <i>Autres frais de personnel</i>	<i>(221 362)</i>	<i>(194 420)</i>
Autres frais administratifs (Notes 25, 29)	(3 228 713)	(2 661 018)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels (Note 4)	(194 679)	(219 036)
Autres charges d'exploitation	(152 161)	(132 675)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 22)	(1.967.649)	(2 592 849)
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 22)	654.961	0
À reporter :	12.490.057	4 498 516

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

	2023	2022
Report :	12.490.057	4 498 516
Corrections / Reprises de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur part dans des entreprises liées (Notes 4, 5, 22)	0	54 728
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 23)	(3 151 449)	(1 171 024)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	(9 728)	(24 059)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	9 328 880	3 358 161
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9 328 880	3 358 161

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)

NOTE 1 - ORGANISATION

BPER Bank Luxembourg SA (ancienne Banca popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 6 mars 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Le capital est détenu à 100% par BPER Banca S.p.A..

L'objet social de la Banque est de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières. Elle peut également effectuer toutes prises de participation dans les sociétés existantes ou en création ayant leur siège social situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque fournit à des tiers des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants :

- Gestion de patrimoine ;
- Gestion de la liquidité ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières ;
- Services de paiements ;
- Services aux clients corporate.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux méthodes comptables généralement admises dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les principales méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes :

a) Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

La Banque tient une comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée.

La conversion des postes en devises autres que l'euro (EUR) répond aux critères suivants :

- Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement dans le compte de profits et pertes ;
- Les différences de change résultant de l'évaluation des postes en devises au comptant sont enregistrées dans le compte de profits et pertes, à l'exception de celles provenant d'opérations de change au comptant couvertes par des contrats de change à terme ;
- Les postes en devises à terme couverts au comptant sont considérés comme neutres par rapport aux fluctuations des cours de change des devises. La conversion de ces postes n'affecte pas le résultat de change.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2023 et 2022 par la Banque sont les suivants :

	2023	2022
EUR/USD	1,105	1,0666
EUR/CHF	0,926	0,9847
EUR/JPY	156,33	140,66
EUR/GBP	0,86905	0,88693

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

b) Créances et engagements

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué de corrections de valeur éventuelles telles que définies à la note 2 i). Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les primes de remboursement et primes d'émission sur dettes résultant de la différence entre le montant à l'émission et le montant de remboursement sont respectivement enregistrées dans les « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif et sont amorties prorata temporis.

c) Portefeuille-titres

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (ci-après désignées les « Obligations »), les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (ci-après désignées les « Actions »), et les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées différemment suivant leur appartenance à l'une des catégories telles que définies aux points i), ii) et iii) ci-dessous.

L'enregistrement des Obligations au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat y compris frais accessoires et hors intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement réservé aux titres émis sur une base escomptée (« obligations zéro coupon »), les intérêts courus non échus depuis le dernier coupon payé, ou depuis l'émission du titre, sont repris au poste « Comptes de régularisation » jusqu'à l'échéance du coupon suivant.

L'enregistrement des Actions au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat, y compris frais accessoires. Les revenus des Actions sont comptabilisés au moment du détachement du dividende.

Le coût d'acquisition des Actions et Obligations est calculé sur la base du coût moyen pondéré.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Portefeuille de négociation

Les Actions et Obligations sont répertoriées dans le portefeuille de négociation lorsqu'elles sont acquises avec une intention de revente dans un délai n'excédant pas six mois.

Les Actions et Obligations sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

ii) Portefeuille de placement

Les Actions et Obligations répertoriées sous la catégorie du portefeuille de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des immobilisations financières.

Les Actions et Obligations sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

iii) Immobilisations financières

Les Obligations sont répertoriées parmi les immobilisations financières à condition qu'elles soient destinées à être conservées jusqu'à leur échéance. Sont également considérées comme immobilisations financières, les participations et les parts dans les entreprises liées, à l'exception des parts qui ne sont pas destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque. Les participations et les parts dans des entreprises liées sont évalués au prix d'acquisition. En cas de dépréciation durable, les participations et parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les Obligations ayant le caractère d'immobilisations financières sont évaluées selon 2 méthodes :

- Les Obligations évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation, pour lesquelles les plus-values non-réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur ;
- Les Obligations évaluées au prix d'acquisition, pour lesquelles les moins-values non réalisées ne donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur qu'en cas de dépréciation durable.

Lorsque le prix d'acquisition des Obligations qui ont le caractère d'immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes « Comptes de régularisation » et « Intérêts et produits, respectivement (charges) assimilés ».

La différence négative est appelée *agio*, la différence positive est appelée *disagio*.

d) Actifs immobilisés autres que les immobilisations financières

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur qui sont calculées par application de la méthode linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement utilisés sont :

Frais d'établissement :	25%
Licences informatiques :	20-25%
Installations techniques :	20-25%
Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	20-25%

En cas de dépréciation durable, les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

e) Opérations de mise en pension avec rachat ferme

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

f) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les engagements relatifs aux opérations portant sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou liés à d'autres cours de marché sont inscrits dans les postes de hors bilan à la date de transaction pour la valeur nominale des contrats.

A la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif « Autres provisions ».

Aucune provision n'est constituée dans les cas où l'instrument financier couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier serait couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est fermée. Dans ces cas précis, les gains et les pertes dégagés sur les opérations de couverture sont enregistrés dans le compte de profits et pertes parallèlement à ceux des opérations couvertes.

g) Swaps de taux d'intérêts

Les instruments financiers à terme portant sur des échanges de taux d'intérêt traités sur le marché de gré à gré et non affectés à des actifs ou passifs déterminés, sont évalués au prix de marché. Les moins-values non réalisées sont enregistrées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les swaps de taux d'intérêt qui sont traités sur le marché de gré à gré et conclus dans le cadre de la couverture des positions de taux de la Banque, ne font pas l'objet d'une évaluation au prix de marché, sauf s'ils couvrent des valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur de marché.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Dans ce cas, le swap de taux d'intérêt suit la même méthode d'évaluation que les titres qu'il couvre et est évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Les règles d'évaluation à appliquer sont les suivantes :

- Lorsque les moins-values latentes constatées sur les titres excèdent les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les plus-values latentes constatées sur les titres, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur les titres excèdent les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, le gain net latent est à négliger ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les moins-values latentes constatées sur les titres, le gain net latent est à négliger.

h) Options

Pour les options, traitées sur le marché de gré à gré, et qui ne sont pas affectées à des actifs ou des passifs déterminés, les primes payées ou perçues sont enregistrées au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou jusqu'à l'échéance, si l'option n'est pas exercée avant cette date. Les engagements sur options émises sont enregistrés dans les postes de hors bilan.

Les options qui n'ont pas été contractées dans un but de couverture sont évaluées à leur valeur de marché. Les moins-values latentes sont comptabilisées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les options contractées dans un but de couverture ne sont pas évaluées.

Les contrats d'options, traités sur le marché organisé en couverture d'opérations de sens inverse sur options présentant des caractéristiques identiques, conclues également sur marché organisé, sont traités comme suit : la position sur ces instruments étant fermée, le résultat dégagé sur les primes encaissées et payées est enregistré en compte de profits et pertes.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Corrections de valeur spécifiques

Les corrections de valeur spécifiques englobent les provisions pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres ainsi que les amortissements sur actifs incorporels et corporels. Pour un actif déterminé, les moins-values constatées ou estimées viennent directement en déduction de sa valeur nominale ou de son prix d'acquisition. L'actif considéré est dès lors inscrit au bilan en termes nets.

Les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts impayés relatifs à des créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur à concurrence de la totalité des intérêts en question, en supplément de la correction de valeur enregistrée pour tenir compte de la dépréciation du principal de la créance douteuse.

Pour les créances pour lesquelles le paiement des intérêts par le débiteur peut être raisonnablement écarté, la Banque cesse d'enregistrer les intérêts courus et extourne les intérêts déjà provisionnés antérieurement.

j) Provision forfaitaire

Sur la base d'une circulaire de l'administration fiscale du 16 décembre 1997, les établissements de crédit luxembourgeois sont autorisés à constituer une provision forfaitaire en franchise d'impôts sur la base de tous les actifs ainsi que tous les engagements hors bilan considérés à risque et repris par les règles prudentielles bancaires fixées dans le cadre du dispositif de vérification de l'adéquation des fonds propres.

La provision forfaitaire ainsi constituée vient pour partie en déduction des postes de l'actif sur lesquels elle a été calculée, pour la part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de bilan. Le solde attribuable au risque de crédit calculé sur les postes de hors bilan, ainsi qu'aux risques de change et de marché, est conservé au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

k) Provisions

Outre les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions relatives à des risques sur opérations hors bilan, les provisions liées à l'ancienne Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL ») (Note 27).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

Ces provisions AGDL sont utilisées au fur et à mesure des contributions au nouveau « Fonds de Résolution Luxembourg » (« FRL »), et au nouveau « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (« FGDL ») (Note 27). La provision AGDL a été entièrement utilisée au 31 décembre 2023.

l) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes représentées par un titre est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l’actif et amortie de manière échelonnée pendant la durée de la dette en question.

m) Constatation du chiffre d’affaires

Un montant significatif du chiffre d’affaires de la Banque est généré par les intérêts et les commissions perçus. Les commissions perçues par la Banque relèvent principalement des activités d’octroi des crédits ainsi que de garde et gestion des avoirs des clients. Ces revenus sont généralement constatés lorsque le service y relatif a été presté ou sur la période au cours de laquelle le service a été rendu.

n) Impôts

Les charges d’impôts sont comptabilisées suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l’exercice au cours duquel intervient leur paiement. La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Les avances payées figurent à l’actif du bilan dans le poste « Autres actifs ».

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES

La structure par échéances des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, se présente comme suit aux 31 décembre 2023 et 2022 :

Créances sur les établissements de crédit

	2023	2022
	EUR	EUR
A vue	50.944.813	125.495.462
A moins de trois mois	227 692 831	177.592.665
De trois mois à un an	184.824.924	154.286.035
De un an à cinq ans	0	47.491.047
TOTAL	<u>463.462.568</u>	<u>504.865.209</u>

Au 31 décembre 2023, un montant total de 2.359.374 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction de l'ensemble des créances sur les établissements de crédit (2022 : 2.829.399 EUR).

Au 31 décembre 2023, le solde relatif aux créances sur les établissements de crédit à moins de trois mois comprend des opérations de vente de titres avec rachat ferme avec la maison mère pour un montant total de 163.952.322 EUR (2022 : 167.825.198 EUR).

Créances sur la clientèle

	2023	2022
	EUR	EUR
A moins de trois mois	11.883.487	88.351.439
De trois mois à un an	8.935.711	32.696.058
De un à cinq ans	134.013.860	81.368.347
A plus de cinq ans	164.488.789	4.868.063
TOTAL	<u>319.321.847</u>	<u>207.283.907</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Au 31 décembre 2023, un montant total de 1.614.021 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs (2022 : 1.143.768 EUR), et un montant de 5.219.856 EUR, correspondant à la provision pour créances douteuses ventilée par échéance, viennent en déduction des créances sur la clientèle (2022 : 4.652.207 EUR).

Au 31 décembre 2023, un montant total de 176.193.161 (2022 : 123.305.757 EUR) est représenté par des créances entièrement garanties par des avoirs (dépôts et / ou instruments financiers) gagés en faveur de la Banque.

La Banque est exposée au risque de crédit principalement par ses activités de prêt et d'investissement de son portefeuille-titres.

L'information sur le risque de crédit liée aux instruments financiers primaires est présentée sur la base de la valeur comptable, après déduction des corrections de valeur éventuelles mais avant déduction de la provision forfaitaire. Dans les tableaux suivants, les garanties reçues, qui permettent de réduire l'exposition au risque de crédit, ne sont pas reprises en compte.

Les tableaux ci-dessous présentent la concentration du risque de crédit concernant les instruments financiers, les expositions au bilan et hors bilan de la Banque par zone géographique et secteur économique.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Structure par pays :

Zone géographique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Italie	606.706	639 529	10.730	13 402	42 470	80 715
Malte	100 973	47 199	13 089	62 309	0	0
Luxembourg	55 622	54 623	7 854	4 325	31 174	65 791
Irlande	7 281	6 948	0	0	0	0
Grande-Bretagne	5 607	3 855	4 556	2 932	0	0
France	22 229	17 405	0	0	0	0
Allemagne	22 063	19 138	0	0	0	0
Pays-Bas	11 109	16 757	0	0	0	0
Turquie	24 200	7 298	0	0	0	0
Espagne	28 306	24 057	0	0	0	0
Chine	1 952	2 520	0	0	0	0
Algérie	1 428	1 428	0	0	0	0
Etats-Unis	8 314	5 321	1 024	0	0	0
Portugal	963	282	0	1 724	0	0
Autriche	5 374	3 619	0	0	0	0
Maroc	4 470	1 551	0	0	0	0
Suisse	9 598	5 978	48	2 115	0	0
Pologne	1 219	1 356	0	0	0	0
Autres	52 604	14 308	7 125	0	0	0
Total	970 017	875 690	44 427	86 807	73 644	146 506

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

La Politique de la Banque est d’avoir une exposition au risque pays contenue. Aussi, la majeure partie des engagements de la Banque est accordée à des débiteurs situés en Europe ou garantis par des garants européens.

Structure par secteur économique :

Secteur économique (en milliers d’EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Gouvernement	78.287	60.432	0	0	0	0
Industrie	122.900	72.303	11.742	7.225	0	0
Agriculture	1.171	1.683	17	0	0	0
Financier	157.795	107.678	25.777	69.960	31.174	65.291
Bancaire	515.285	546.924	0	0	42.470	79.909
Ménages	44.995	19.553	5.354	9.622	0	1.306
Immobilier	6.849	34.678	0	0	0	0
Transport	8.115	8.071	0	0	0	0
Services	12.170	9.642	0	0	0	0
Wholesale	5.948	2.491	1.024	0	0	0
Médical	5.115	4.213	0	0	0	0
Autres	11.386	8.021	514	0	0	0
Total	970.017	875.690	44.427	86.807	73.644	146.506

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 4 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Durant l'année 2023, les postes de l'actif immobilisé ont évolué comme suit :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Effet de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Corrections de valeur	Reprises de corrections de valeur	Effet de change	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	140 226 732	36 723 603	(8 921 365)	0	168 028 969	0	0	0	0	0	0	168 028 969
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	11 896 885	0	(3 843 678)	(1 628)	8 051 579	(1 207 297)	(552 337)	1 207 297	0	(552 336)	(8 496)	7 490 747
Participations	580 776	0	0	0	0*	0	0	0	0	0	0	0
Actifs incorporels Licences informatiques	1 424 249	54 493	0	0	1 478 742	(1 212 941)	(119 537)	0	0	(1 332 478)	0	146 264
Actifs corporels Installations techniques et machines	608 994	102 528	0	0	711 522	(427 108)	(75 142)	0	0	(502 250)	(3 604)	205 668

* En décembre 2022, la participation dans Sofipo S.A. in liquidazione pour un montant équivalent EUR de 580 776 a été entièrement liquidé suite à la réalisation de la liquidation de la société intervenue en septembre 2022 par l'utilisation de sa correction de valeur.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la répartition des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2023	2022
	EUR	EUR
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		
Titres non cotés	12 589 836	12 999 796
Titres cotés	<u>155 439 133</u>	<u>127 226 936</u>
TOTAL	<u>168 028 969</u>	<u>140 226 732</u>

Au 31 décembre 2023, le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est uniquement composé de titres obligataires pour un montant de 168.028.969 EUR (2022 : 140.226.732 EUR).

En 2023, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe totalement et partiellement échu ou vendu s'élèvent à 8.921.365 EUR (2022 : 10.294.166 EUR). Les nouvelles acquisitions s'élèvent à 36.723.602 EUR (2022 : 27.992.041 EUR) et l'effet de change sur les positions existantes est de 0 EUR (2022 : 0 EUR).

Au 31 décembre 2023, les valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières s'élèvent à 168.028.969 EUR (2022 : 140.226.732 EUR).

Au 31 décembre 2023, aucune correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2022 : nil).

Au 31 décembre 2023, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2022 : nil).

Au 31 décembre 2023, un montant cumulé net d'agio/disagio de 1.646.920 EUR a été comptabilisé, relatif à des obligations ayant le caractère d'immobilisation financière. Lors de l'année précédente, un montant cumulé net d'agio/disagio de 986 503 EUR avait été enregistré.

Au 31 décembre 2023, la Banque ne s'est pas engagée dans des opérations de mise en pension de titres sur base d'une convention de vente et de rachat ferme (2022 : 0 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 6 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2023	2022
	EUR	EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable		
Titres non cotés	2.482	2 482
Titres cotés	7.488.265	10 675 455
TOTAL	<u>7.490.747</u>	<u>10 677 937</u>

Au 31 décembre 2023, un montant total de 8.496 EUR, correspondant au prorata de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » (2022 : 11.652 EUR).

Au contraire du 2022 pour lequel la Banque avait enregistré une correction de valeur spécifique d'un montant de 1.207.297 EUR, au 31 décembre 2023 la Banque a enregistré une reprise de correction de valeur spécifique d'un montant de 654.961 EUR relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (2022 : 0 EUR).

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES

Au 31 décembre 2023 la Banque n'avait plus de participations et parts dans des entreprises liées.

La liquidation finale de la seule participation de la Banque dans la société *Sofipo SA in Liquidazione* a été achevée avec effet au 30 septembre 2022.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition aux 31 décembre 2023 et 2022 :

	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	168.028.969	161.470,287	140.226.732	106.849.396

La valeur comptable totale des immobilisations financières est supérieure à la juste valeur correspondant à une valeur de marché au 31 décembre 2023. La variation de valeur négative, n'ayant pas un caractère durable, aucune dépréciation de ces immobilisations financières n'est enregistrée dans les comptes de la Banque au 31 décembre 2023.

b) Immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation

Au 31 décembre 2023, la Banque n'avait plus d'immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Le seul titre coté qui été dans ce portefeuille est venu à échéance pendant l'année 2022.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont principalement composés des avances d'impôts pour un montant de 2.120.221 EUR (2022 : 2.705.081 EUR) et de la TVA à recevoir pour un montant de 846.841 EUR (2022 : 618.923 EUR) et des fonds à livrer pour un montant de 68.416 EUR (2022 : 16.991 EUR).

NOTE 9 BIS - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisations de l'actif sont principalement composés d'intérêts courus non échus pour un montant de 3.459.060 EUR (2022 : 2.486.216 EUR).

NOTE 10 - DETTES

La structure par échéances des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle se présente comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit

	2023	2022
	EUR	EUR
A vue	6.214	1.503.313
A moins de trois mois	196.159.353	63.378.563
De trois mois à un an	107.167.421	0
De un an à cinq ans	145.000.000	129.721.545
TOTAL	448.332.988	194.603.421

Dettes envers la clientèle

	2023	2022
	EUR	EUR
A vue	255.553.039	275.680.147
A moins de trois mois	104.420.022	223.277.937
De trois mois à un an	18.333.246	70.985.685
De un an à cinq ans	24.088.683	12.407.715
A plus de 5 ans	3.320.754	4.682.701
TOTAL	405.715.744	587.034.185

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 11 - PASSIFS SUBORDONNES

En accord avec le « subordinated loan agreement » daté du 30 juin 2017 entre la Banque et BPER Banca S.p.A., la Banque a reçu un prêt subordonné de BPER Banca S.p.A. pour 15 millions EUR. Le prêt subordonné est prévu pour une période de 10 ans et les intérêts sont basés sur un taux fixe de 5,0%.

Au 31 décembre 2023, les passifs subordonnés se détaillent comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
TOTAL 15 000 000			

Au 31 décembre 2022, les passifs subordonnés se détaillaient comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
TOTAL 15 000 000			

Au 31 décembre 2023, les intérêts payés pour la dette subordonnée sont de 760.417 EUR (2022 : 760.417 EUR).

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

	2023	2022
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	1.166.400	838.666
Créanciers divers	330.983	253.509
TOTAL	1.497.382	1.092.175

Le poste « Créanciers privilégiés » est composé principalement de la TVA à payer pour 947.911 EUR (2022 : 742.822 EUR).

Le poste « Créanciers divers » est composé principalement de dettes liées aux charges courantes de la Banque pour 292.650 EUR (2022 : 234.285 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 12 BIS - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Les comptes de régularisations du passif sont principalement composés des Intérêts courus non échus pour un montant de 6.612.622 EUR (2022 : 1.919.782 EUR), des Agio/Disagio sur titres pour un montant de 2.121.176 EUR (2022 : 1.369.216 EUR) et de comptes transitoires pour un montant de 2.527.836 EUR (2022 : 20.752 EUR). Les comptes de régularisations du passif contiennent également des revenus différés pour un montant de 7.488.046 EUR (2022 : 3.068.211 EUR).

NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les autres provisions se décomposent comme suit :

	2023	2022
	EUR	EUR
Provision forfaitaire relative aux éléments de hors bilan	281.016	295.588
TOTAL	281.016	295.588

Au 31 décembre 2023, un montant de 4.300.000 EUR (2022 : 4.300.000 EUR) lié à la provision forfaitaire a été enregistré et vient en déduction des actifs correspondants pour le risque de crédit, à hauteur de 4.018.985 EUR (2022 : 4.004.412 EUR). Le solde de 281.016 EUR (2022 : 295.588 EUR) calculé sur le risque de crédit affectant les éléments de hors bilan et sur le risque de change reste inclus dans le poste de passif « Autres provisions ».

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES

a) Capital

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le capital souscrit et libéré de la Banque s'élève à 30.667.500 EUR, représenté par 1.057.500 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 29 EUR chacune.

Au cours de l'année la Banque n'a procédé à aucun rachat d'actions propres. Au 31 décembre 2023 la Banque ne détient pas d'actions propres (2022: Nil).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES (SUITE)

b) Réserves

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les comptes de réserves se détaillent comme suit :

	2023	2022
	EUR	EUR
Réserve légale	2.404.038	2.236.130
Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (Note 23)	8.635.300	8.716.828
Autres réserves	<u>26.066.524</u>	<u>22.794.743</u>
TOTAL	<u>37.105.862</u>	<u>33.747.701</u>

La réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (« IF ») est une réserve qui permet à la Banque de ne pas payer l'impôt pour l'exercice au cours duquel elle a été constituée en ligne avec la loi luxembourgeoise. Le solde de la réserve se détaille comme suit :

	2023	2022
	EUR	EUR
Réserve IF 2018	-	1.437.628
Réserve IF 2019	1.375.000	1.375.000
Réserve IF 2020	1.865.000	1.865.000
Réserve IF 2021	2.045.000	2.045.000
Réserve IF 2022	1.702.050	1.994 200
Réserve IF 2023	<u>1.648.250</u>	<u>-</u>
TOTAL	<u>8.635.300</u>	<u>8.716.828</u>

Conformément aux dispositions légales, 5% du bénéfice net de l'exercice doivent être affectés à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital souscrit et libéré. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES (SUITE)

Pour bénéficier d'un allègement des charges fiscales, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation à un poste de réserve, un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale pour une raison autre que l'incorporation au capital, la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

Durant l'exercice 2023, en considération du résultat de l'exercice 2022, un montant de 1.648.250 EUR (2021 : 1.702.050 EUR) a été alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune.

Les autres réserves représentent l'affectation du bénéfice net des années antérieures approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Les autres réserves sont disponibles pour la distribution de dividendes avec l'approbation des actionnaires.

Le 21 avril 2023, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune de 2018, et a décidé de son allocation de la manière suivante :

- Allocation dans la réserve libre de 1.437.628 EUR.

L'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2023 a décidé de ne pas distribuer de dividende (2022 : 2 000 000 EUR).

c) Variation des capitaux propres

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au début de l'exercice	30.667.500	2.236.129	31.511.572	3.358.161	67.773.362
Allocation du résultat de l'exercice 2022 suite à l'assemblée générale du 21 avril 2023	0	167.908	3.190.253	(3.358.161)	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2023	0	0	0	9.328.880	9.328.880
A la fin de l'exercice	<u>30.667.500</u>	<u>2.404.037</u>	<u>34.701.825</u>	<u>9.328.880</u>	<u>77.102.242</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les passifs éventuels sont exclusivement représentés par des garanties et autres substituts directs de crédit accordés dans le cadre de l'activité de clientèle privée de la Banque pour un montant de 4.669.930 EUR (2022 : 5.442.679 EUR).

b) Engagements

Les engagements correspondent à la part non utilisée des crédits octroyés pour un montant total de 38.663.090 EUR (2022 : 81.363.948 EUR).

c) Opérations fiduciaires

En 2023, la Banque a des mandats fiduciaires pour un montant de 31.702.734 EUR (2022 : 25.198.200 EUR).

NOTE 16 - OPERATIONS A TERME ET NON ENCORE DENOUEES

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, d'intérêt ou d'autres cours de marché qui peuvent se résumer comme suit :

	2023	2022
	EUR	EUR
Opérations liées aux taux de change :		
Opérations de change à terme - OTC	63.673.529	136.494.533
Opérations liées aux taux d'intérêt :		
Interest Rate Swap	9.970.000	10.011.404
TOTAL	73.643.529	146.505.937

Ces opérations ont été effectuées en couverture d'éléments du bilan ou d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	4.280.786	21.385	0	5.638	0	0	4.307.809
Créances sur les établissements de crédit	312.404.353	129.987.765	162	3.113.720	215.135	17.741.431	463.462.568
Créances sur la clientèle	270.205.269	2.754.036	0	27.204.243	17.940.251	1.218.047	319.321.847
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	168.028.969	0	0	0	0	0	168.028.969
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	7.490.746	1	0	0	0	0	7.490.747

La colonne « Autres devises » du tableau ci-dessus est composé principalement de PLN 17.268.729.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2023, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	365.005.650	43.167.441	0	26.120.476	14.038.877	543	448.332.988
Dettes envers la clientèle	291.177.228	86.860.926	162	4.369.596	4.234.503	19.073.329	405.715.744
Passifs subordonnés	15.000.000	0	0	0	0	0	15.000.000

La colonne « Autres devises » du tableau ci-dessus est composé principalement de PLN 18.600.320.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2022, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	5 877 105	22 623	0	5 525	0	0	5 905 253
Créances sur les établissements de crédit	366 849 249	114 602 522	10 928	1 513 167	6 225 703	15 663 640	504 865 209
Créances sur la clientèle	192 107 587	10 817 953	0	1 945 125	1 042 235	1 371 007	207 283 907
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	140 226 732	0	0	0	0	0	140 226 732
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	10 677 936	1	0	0	0	0	10 677 937

La colonne « Autres devises » du tableau ci-dessus est composé principalement de PLN 15 219 734.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2022, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	131 499 187	61 976 717	0	1 127 485	0	32	194 603 421
Dettes envers la clientèle	499 146 332	61 055 671	10 989	2 341 434	7 294 587	17 185 172	587 034 185
Passifs subordonnés	15 000 000	0	0	0	0	0	15 000 000

La colonne « Autres devises » du tableau ci-dessus est composé principalement de PLN 16 721 704.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Au 31 décembre 2023, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, est de 200.706.159 EUR (2022 : 153 626 441 EUR) et le montant global des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, s'élève à 200.996.735 EUR (2022 : 154 448 542 EUR).

NOTE 19 - COMMISSIONS PERÇUES

Le montant de commissions perçues se ventile comme suit par catégorie d'activité :

	2023	2022
	EUR	EUR
Commissions liées à l'octroi de crédits et gestion des dossiers	3.650.403	3.614.080
Commissions sur les gardes et gestion d'actifs	2.304.122	2.255.849
Commissions liées aux opérations fiduciaires	22.000	167.702
Autres commissions	<u>435.811</u>	<u>423.570</u>
TOTAL	<u>6.412.336</u>	<u>6.461.201</u>

Les commissions sur les octrois de crédits et gestion de dossiers sont liées à la gestion des dossiers d'ouverture des comptes courants et toutes les activités sur ces comptes ou effectuée dans le cadre d'une ouverture de crédit et des opérations de Trade Finance et de suivi des dossiers.

Les commissions sur les gardes et gestion d'actifs sont liées à la gestion des portefeuilles et des capitaux. Les commissions sont calculées sur base des actifs du portefeuille et des opérations de négociation des actifs financiers sur le marché pour compte de clients.

Les commissions liées aux opérations fiduciaires sont relatives à la gestion de trésorerie et à la gestion des actifs fiduciaires. Les commissions sont calculées sur la base des actifs détenus sous gestion et sur le nombre de transactions.

Les autres commissions incluent divers frais tels que des commissions de garantie et des frais de services bancaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 20 - RESULTAT PROVENANT D'OPERATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2023, les résultats provenant d'opérations financières sont constitués de plus-values de cession pour 191.023 EUR (2022 : 833.222 EUR), de moins-values de cession pour 255.660 EUR (2022 : 207.243 EUR) et du résultat de change pour 411.918 EUR (2022 : 669.348 EUR).

NOTE 21 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2023, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 599.989 EUR et comprennent le remboursement des frais concernant le fond de résolution des années antérieures pour un montant de 470.149 EUR et la mise à disposition du personnel dans la gestion administrative de la Sicav pour un montant de 129 840 EUR (2022 : 91 611 EUR).

NOTE 22 - CORRECTIONS/REPRISES DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR

En 2023, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 1.967.649 EUR. La banque n'a enregistré aucune provision forfaitaire en 2023. En 2022, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 2.592.849 EUR (dont 1.464.346 EUR sur les créances douteuses et 1.128.503 EUR sur les titres évalués suivant la méthode « Lower of Cost or Market ») et 0 EUR de provision forfaitaire.

En 2023, une reprise de valeur 654.961 EUR sur les titres évalués suivant la méthode « Lower of Cost or Market ») a été enregistrée (2022 : 0 EUR). Aucune reprise de correction de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements n'a été enregistrée en 2023 (2022 : 0 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 23 - IMPOTS

La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Au 31 décembre 2023, la Banque a été imposée à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt commercial communal et à l'impôt sur la fortune.

La plus-value de conversion (Art. 54 bis LIR) provenant des différences de change entre l'ITL et le LUF avant le 1^{er} janvier 1999 est conservée et immunisée fiscalement. Cependant, cette plus-value de conversion pourra varier et être imposée partiellement ou totalement en cas de réduction ou d'augmentation de capital par incorporation des réserves, en cas de distribution de dividende et en cas de liquidation.

Les provisions pour impôts au passif se réfèrent aux exercices 2022 et 2023. La charge d'impôt comptabilisée en 2023 s'élève à 3 151 448 EUR (2022 : 1 171 024 EUR).

La Banque est assujettie à la réglementation fiscale en vigueur à Luxembourg pour les Institutions de Crédits. En décembre 2023, le parlement luxembourgeois a adopté et transposé, en sa loi locale, la directive européenne Pillier II visant à assurer une taxation minimale de 15% pour certains groupes multinationaux et grands groupes domestiques dans l'Union Européenne.

La loi Pillier II entre en vigueur pour l'exercice fiscal commençant le 31 décembre 2023 ou après le 31 décembre 2023. A la date de ce rapport, la Banque et le Groupe sont en train d'évaluer l'assujettissement ainsi que l'impact de Pillier II sur leur future performance économique.

NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS

En moyenne au cours de l'année, la Banque a employé 29 personnes (2022 : 27 personnes). Ce chiffre se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre	
	2023	2022
Direction	4	2
Employés	25	25

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS (SUITE)

Au 31 décembre 2023, le montant des crédits accordés aux membres des organes dirigeants s'élève à 11.680 EUR (2022 : 35.206 EUR).

Au 31 décembre 2023, la Banque a octroyé une garantie de 6.000 EUR en faveur des membres de la Direction (2022 : 6.000 EUR).

Au 31 décembre 2023, les rémunérations allouées aux membres de l'organe de direction de la Banque s'élèvent à 856.178 EUR (2022 : 660.953 EUR).

Au 31 décembre 2023, le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 130.000 EUR (2022 : 125.521 EUR).

La Banque n'a pas pris d'engagement de retraite en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

NOTE 25 - PARTIES LIEES

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les transactions réalisées avec des sociétés liées au Groupe se reflètent comme suit dans les postes du bilan, compte de profits et pertes et hors bilan (les montants présentés n'incluent pas la provision forfaitaire) :

<u>BILAN</u>	2023	2022
	EUR	EUR
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	398 886 246	448 862 120
A vue	37 499 905	123 667 310
Autres créances	361 386 341	325 194 810
Comptes de régularisation	1 687 093	868 985
TOTAL	400 573 339	449 731 105

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)

	2023	2022
	EUR	EUR
PASSIF		
Dettes envers des établissements de crédit	448 327 318	194 603 420
A vue	543	1 503 312
A terme ou à préavis	448 326 774	193 100 108
 Comptes de régularisation	 6 297 616	 1 426 235
 Passifs subordonnés	 15 000 000	 15 000 000
 TOTAL	 469 624 933	 211 029 655
	 2023	 2022
	EUR	EUR
 <u>HORS BILAN</u>		
 Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché	 42 470 000	 79 909 139
Opérations de change à terme	32 500 000	69 897 735
Opérations liées aux taux d'intérêt	9 970 000	10 011 404
 TOTAL	 42 470 000	 79 909 139

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CHARGES	2023	2022
	EUR	EUR
Intérêts et charges assimilées		
Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	11.155.838	2 099 112
Frais généraux administratifs		
Services divers	219.571	103 625
TOTAL	11.375.409	2 202 737
PRODUITS	2023	2022
	EUR	EUR
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	15 632 766	3 372 037
Autres produits d'exploitation	129 840	91 611
TOTAL	15 762 606	3 463 648

NOTE 26 - CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2023, l'information financière de la Banque est incluse dans les comptes consolidés de BPER Banca S.p.A., une société ayant son siège social Via San Carlo 8/20 à 41100 Modena (Italie) constituant l'ensemble à la fois le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés susmentionnés sont disponibles au siège social de cette société.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION
LUXEMBOURG**

Le 18 décembre 2015, le gouvernement luxembourgeois a transposé dans la loi relative à la résolution et à la liquidation des établissements de crédit et au système de protection des déposants et investisseurs les directives européennes 2014/59/UE établissant le cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et 2014/49/UE définissant les systèmes de garantie des dépôts.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), est remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au-fur-et-à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), et au nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre au début de l'année 2024 au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023 contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé et divers paiements. La contribution 2023 au FRL s'élève à 169.083 EUR (en 2022 : 280.373 EUR).

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements de crédit adhérents et doit être atteint à la fin de l'année 2022 à travers des contributions annuelles contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé et divers paiements. La provision AGDL a été entièrement utilisée au 31 décembre 2020 et la contribution 2023 au FGDL s'élève à 15.868 EUR (en 2022 : 12.414 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION
LUXEMBOURG (SUITE)**

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'Article 180 (1) de la Loi.

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Banque ne calcule pas le ratio intégré d'adéquation des fonds propres en raison de la taille limitée de son portefeuille de négociation.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette après allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

Type	Sous-type	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale		4.236.965	0	0	0	4.236.965
Cash		70.844	0	0	0	70.844
Prêts et avances :	Banques	278.637.644	184.824.924	0	0	463.462.568
	Institutions financières	3.681.260	655.474	6.458.891	129.818.683	140.614.308
	Gouvernement	0	0	0	1.427.565	1.427.565
	Sociétés	6.065.986	7.100.592	106.808.724	12.447.452	132.422.754
	Personnes physiques	2.136.241	1.179.645	20.746.245	20.795.089	44.857.219
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	2.994.210	11.236.730	25.692.537	1.575.390	41.498.867
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	2.492.660	18.344.250	79.821.940	25.871.252	126.530.102
Total des instruments financiers primaires (actifs)		300.315.809	223.341.615	239.528.337	191.935.431	955.121.192

Au 31 décembre 2023, un montant de 4.018.985 EUR est lié à la provision forfaitaire.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	196.165.567	107.167.421	145.000.000	0	448.332.988
	Institutions financières	261.453.078	5.432.100	22.788.464	320.754	289.994.395
	Sociétés	57.079.208	2.200.000	1.244.219	0	60.523.427
	Personnes physiques	41.440.776	10.701.146	56.000	3.000.000	55.197.922
Total des instruments financiers primaires (passifs)		556.138.628	125.500.667	169.088.683	3.320.754	854.048.732

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette après allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

Type	Sous-type	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		5 840 284	0	0	0	5 840 284
Cash		64 969	0	0	0	64 969
Prêts et avances :	Banques	303 088 127	154 286 035	47 491 047	0	504 865 209
	Institutions financières	69 112 714	2 661 584	13 651 496	298 328	85 724 121
	Gouvernement	1 427 565	0	0	0	1 427 565
	Sociétés	4 817 230	29 414 866	64 815 987	1 548 657	100 596 739
	Personnes physiques	12 993 930	619 608	2 900 864	3 021 078	19 535 482
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	1 984 420	3 495 695	23 636 520	1 575 390	30 692 025
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	1 979 540	2 036 750	76 759 780	28 758 637	109 534 707
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>401 308 779</u>	<u>192 514 538</u>	<u>229 255 694</u>	<u>35 202 090</u>	<u>858 281 101</u>

Au 31 décembre 2022, un montant de 3 984 819 EUR est lié à la provision forfaitaire.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	64 881 876	0	129 721 545	0	194 603 421
	Institutions financières	342 716 892	50 363 283	11 102 215	320 754	404 503 144
	Sociétés	116 509 291	6 409 161	0	1 361 947	124 280 398
	Personnes physiques	39 731 902	14 213 241	1 305 500	3 000 000	58 250 643
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>563 839 961</u>	<u>70 985 685</u>	<u>142 129 260</u>	<u>4 682 701</u>	<u>781 637 606</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	0	4.970.000	5.000.000	0	9.970.000	296.867
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	63.673.529	0	0	0	63.673.529	1.312.359
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	63.673.529	4.970.000	5.000.000	0	73.643.529	1.609.226
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	0	4.970.000	5.000.000	0	9.970.000	0
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	65.128.277	0	0	0	65.128.277	1.307.062
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	65.128.277	4.970.000	5.000.000	0	75.098.277	1.307.062

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	41 404	-	9 970 000	-	10 011 404	486 874
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	135 525 914	968 619	-	-	136 494 533	4 456 636
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	135 567 318	968 619	9 970 000	-	146 505 937	4.943.510
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	41 404	-	9 970 000	-	10 011 404	233
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	135 538 357	968 679	-	-	136 507 037	4 445 803
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	135 538 357	968 679	9 970 000	-	146 518 441	4 446 036

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2023.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR	Pondération	Montant du risque équivalent EUR
		(1)	(2)	(3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 3	2024	4.970.000	8%	397.600
IRS 4	2026	5.000.000	5%	250.000
Contrats sur taux de change	2024	63.673.529	1%	636.735

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2023
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 29 - FRAIS D'AUDIT

Les frais totaux « HT » payés par la Banque au réviseur d'entreprises agréé s'élèvent à :

	2023	2022
	EUR	EUR
Contrôle légal des comptes annuels	125.000	131.688
Autres services d'assurance	<u>11.825</u>	<u>31.742</u>
Total	<u>136.825</u>	<u>163.430</u>

Les honoraires sont provisionnés au cours de l'année pour laquelle ils sont encourus.

NOTE 30 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.